

Image not found or type unknown



Heures annuelle dû au patron , imputé sur les congés suivants

Par **Oxyde32**, le **16/06/2023** à **13:28**

Bonjour, voilà j'ai un contrat a l'année avec des heures a effectuer en CDI. Voilà que cette année je n'ai pas assez travailler en heure, car il m'a fais rester chez moi car pas de travail, mais toujours avec le même salaire. Donc mon patron me réclame 50h qui veulent prendre sur mes congés suivants.

Que faire ??

Par **janus2fr**, le **16/06/2023** à **14:20**

Bonjour,

C'est impossible, on ne peut pas toucher à vos congés payés.